

Le service social des personnels de L'Allier compte **un assistant de service social** qui intervient sur l'ensemble du département.

Les missions sont définies dans la circulaire n° 91-248 du 11 septembre 1991.

PRESENTATION GENERALE

Il reçoit les personnels titulaires et non titulaires de l'enseignement public et privé, les personnels administratifs, les personnels de surveillance et les retraités.

EFFECTIF :

Au 01/12/2012, L'allier comptait **5227*** actifs.

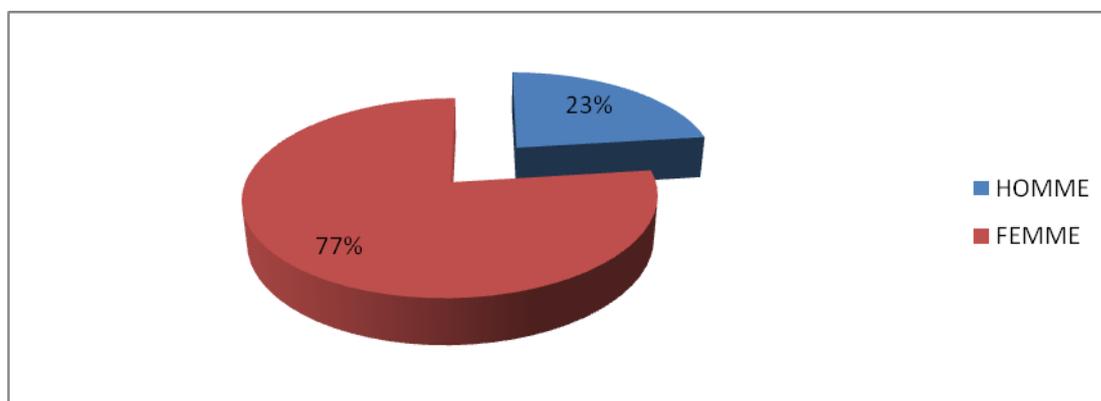
Ce chiffre se décompose de la façon suivante :

Secteur Public : Titulaires	3962
Non titulaires de droit public	698
Contractuels de droit Privé	111
Secteur Privé : Titulaires	456

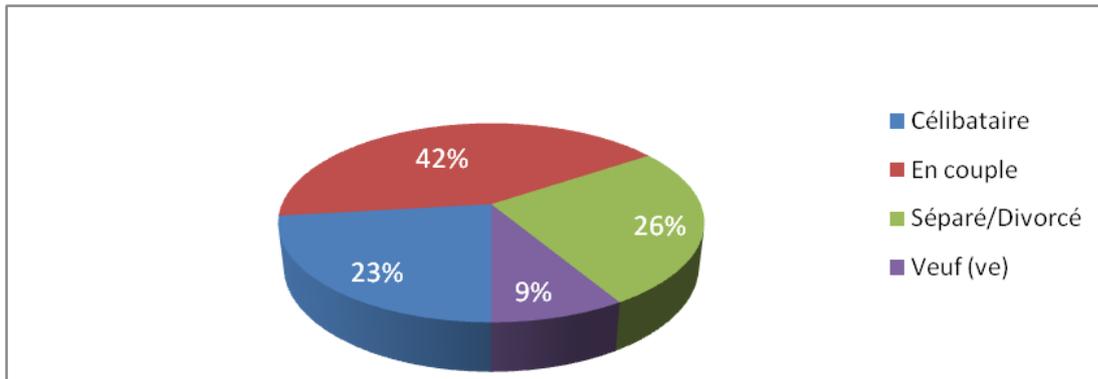
A titre de comparaison, le Cantal compte **2362*** actifs, la Haute-Loire **3841*** et le Puy de Dôme **10285*** pour 2 assistantes de service social.

*Statistiques 2012/2013 Rectorat

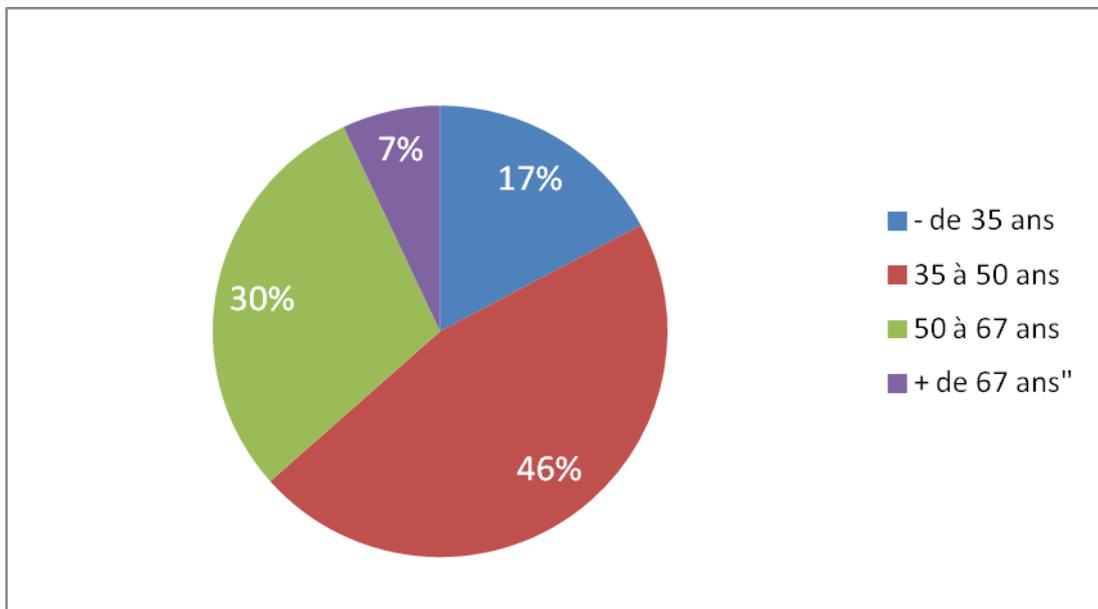
La majorité des personnels reçus sont des **femmes** :



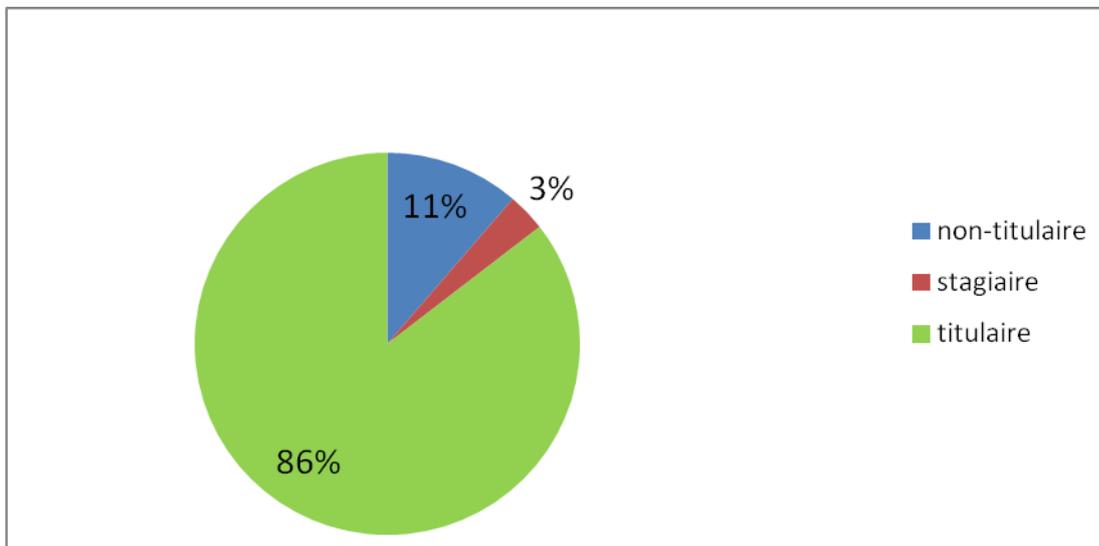
La situation familiale fait apparaître environ 42% de personnes en couple. Toutefois, les « Célibataires » et « Séparés/Divorcés » représentent environ 50 % des personnes reçues.



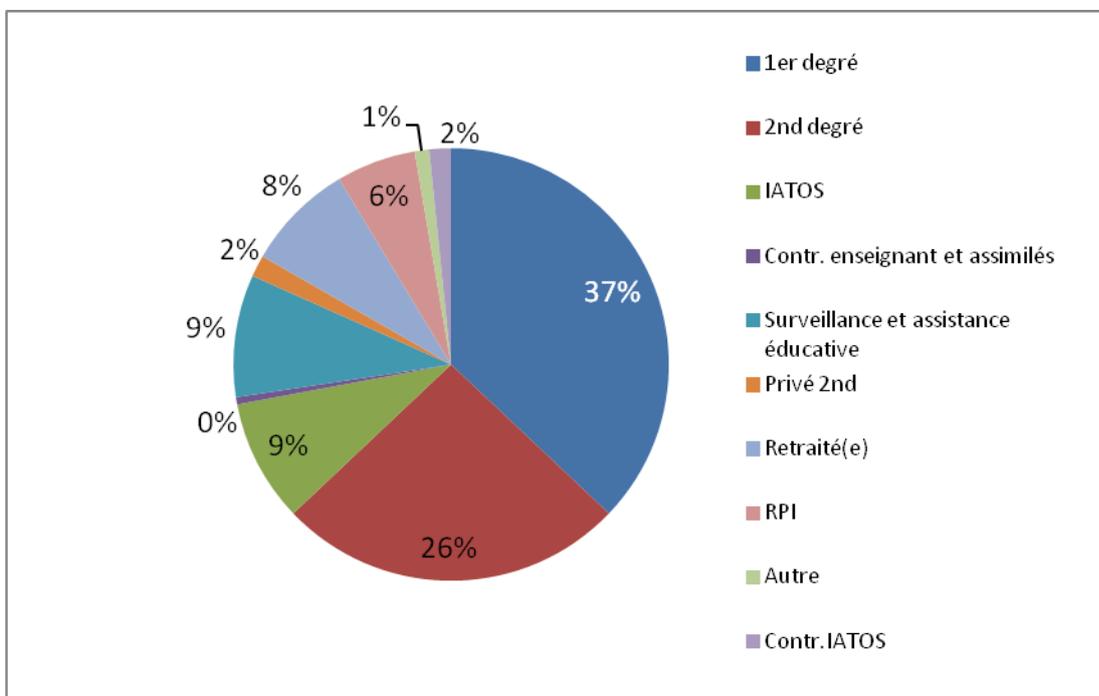
Les tranches d'âge se décomposent comme suit :



Le service social des personnels reçoit majoritairement des personnels titulaires :



L'essentiel des différentes catégories de personnels sont les suivantes :



ANALYSE DE L'ACTIVITE

Pou l'année 2012/2013, le service social des personnels a reçu **186** personnels (**176** en 2011/2012).

Dans l'Allier, le nombre des usagers du Service Social est en baisse après avoir atteint un pic en 2004-2005 :

- 2003-2004 = 353,
- 2004-2005 = 382,
- 2005-2006 = 372,
- 2006-2007 = 347,
- 2007-2008 = 294 (baisse de 15% depuis 2006-2007).

Cette situation est liée, en grande partie, au transfert des Personnels TOS dans les collectivités territoriales.

Concernant les congés longs et temps partiels thérapeutiques, on dénombre **31** dossiers au 1/01/2014. **75%** des personnels en situation de congés longs ou en temps partiels thérapeutiques ont fait appel au service social des personnels.

Pour l'année scolaire 2012/2013, **50%** des personnes reçues ont déjà contacté le service social les années précédentes.

Parmi les nouveaux usagers :

- **17%** sont orientés par les services administratifs de la Direction Académique ou du Rectorat et par les services de DRH (Inspecteurs Education Nationale, Chefs **d'établissements**)
- **15%** ont eu l'information par le bouche à oreille
- **12%** sollicitent le service après mise à disposition faite par l'assistant de service social

Durant l'année scolaire, **54%** des personnes reçues ont bénéficié d'un suivi (plus de 3 entretiens).

Le travail consiste :

- **sur le plan professionnel**, en un accompagnement des personnes en activité ou durant les périodes de congés maladie, longue maladie ou longue durée.
L'assistant de service social peut apporter une aide à l'information, à la mise en place de dispositifs favorisant le maintien ou le retour à l'emploi, à la reconversion professionnelle ainsi qu'à la préparation à la retraite pour invalidité.

Parmi les 54% de personnes bénéficiant d'un suivi, **6** personnels ont bénéficié d'activités thérapeutiques.

Par ailleurs, **5** personnels reçus sont affectés en poste adapté de courte durée(PACD).

Ces deux dispositifs nécessitent une collaboration étroite avec les services médical et administratif ainsi qu'un partenariat efficace avec des organismes extérieurs.

Il s'agit de trouver des lieux d'implantation correspondants au projet professionnel de chaque agent. Cela implique un travail de mise en place, d'accompagnement, de suivi avec les lieux d'accueil afin de fixer des objectifs et d'en faire ensuite l'évaluation.

- **sur le plan personnel**, les personnes font appel lors de :

- difficultés personnelles ou familiales,

- changement de situation (décès, séparation, déménagement, mutation...),
- d'endettement (dépôt de dossier Banque de France, accompagnement budgétaire en collaboration avec la conseillère en économie sociale et familiale, demande de mesure de protection judiciaire, demandes d'aides financières auprès de l'action sociale ministérielle ou d'organismes extérieurs).

Les dossiers de demandes d'aide financière sont au nombre de **25** dossiers examinés par la commission d'action sociale académique. Le Nombre de demandes est en baisse par rapport à l'année scolaire 2011/2012 (**33** dossiers)

Les motifs principaux concernent l'habitat, les changements de situation familiale ou la santé. On note aussi que les frais de formation représentent une partie importante des demandes (autre).